



Municipalité Saint-Frédéric

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026, DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE LA TARIFICATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric tiendra une séance extraordinaire le lundi **19 janvier 2026 à 19h30**, à la salle du conseil, située au 850 rue de l'Hôtel de Ville pour l'adoption du budget pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, sur le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028, et sur le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de la tarification.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 9 janvier 2026.

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 9 janvier 2026 aux endroits suivants : Bureau municipal & Bureau de poste

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 janvier 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière
